Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 029-212902449-20260413-DELIB_014_2026-DE

SAINT-DERRIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DERRIEN
Séance du 13 avril 2026

Convocation :
29 mars 2026

Nombre de Membres :
En exercice : 15

Présents : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 18h 30 Les membres du conseil municipal de la Commune de SAINT-DERRIEN, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique POT, Maire.

Etaient présents : M. POT Dominique, M. LOAEC Éric, Mme LE LAMER Carole, M. OLLIVIER Christian, M. QUIVIGER Philippe, M. MINGAM Vincent, M. ALLIONE Jean-Paul, M. BOCQUIER Jean-Pierre, Mme CAROFF Marianne, M. PAGE Luc, Mme CROGUENNEC Maryline, Mme LE BRAS Magali, Mme TOULLEC Sophie, Mme NICOLAS Véronique
Étaient excusés : Mme Lydie MINGAM,

M. LOAEC Éric a été désigné comme secrétaire de séance

DEL_014_2026_ Affectation du Résultat

Au vu des résultats définitif du compte financier unique 2025 de la commune, Monsieur le maire propose d'affecter l'affectation du résultat de la manière suivante :

Total de l'excèdent de fonctionnement 2025 : 185 118.24

Excédent de fonctionnement :	Compte 002 : Compte 1068 :	**+ 50 000.00** + 135 118,24
Excédent d'investissement :	Compte 001 :	**+ 235 073.10**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition.

Copie certifiée conforme,
Fait et délibéré à SAINT-DERRIEN, le 13 avril 2026

Le Maire,
Dominique POT

MAIRIE de 29440 SAINT-DERRIEN (Finistère)

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Morlaix dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr